

## 2<sup>ème</sup> Réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC1)

*Bonn, Allemagne, 10 – 13 July 2017*

UNEP/CMS/ScC-SC2/Doc.4

### **PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR 2016-2017**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

Ce document comprend une version du programme de travail du Comité de session du Conseil scientifique, adapté pour enregistrer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

## **PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR 2016-2017**

1. Lors de sa première réunion à Bonn, le Comité de session du Conseil scientifique a élaboré un programme de travail (POW - *Programme of Work*) pour la période 2016-2017.
2. La présente réunion offre l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail, ainsi que de procéder à d'éventuels ajustements, le cas échéant. À cette fin, l'annexe 1 du présent document comprend une version du programme de travail qui a été adaptée pour enregistrer les progrès accomplis dans sa mise en œuvre jusqu'à la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC2), ainsi qu'une indication sur d'éventuelles actions supplémentaires à l'horizon de la COP12 et de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC3) pour les activités qui ne sont pas encore terminées. Il est proposé que le tableau figurant en annexe 1 soit progressivement mis à jour au cours de la réunion lorsque des éléments pertinents sont traités.

### Actions recommandées

3. Il est recommandé que le Comité de session évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail et qu'il planifie les mesures à prendre à l'horizon de la COP12 et de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC3) en utilisant la version du tableau figurant en annexe 1.

## Programme de travail du Comité de session du Conseil scientifique pour 2016-2017

### Progrès accomplis dans la mise en œuvre jusqu'en juillet 2017

Domaine de travail thématique : **Questions institutionnelles et juridiques (Groupe de travail 1)**

Responsable(s) du Groupe de travail 1 et participants : Alfred Oteng-Yeboah / Fernando Spina, Malta Qwathakana, James Williams, Olivier Biber

Point focal du Secrétariat : Marco Barbieri

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : avec l'avis du Secrétariat, élaborer et mettre en place une révision de son règlement intérieur, ainsi que des éléments de son mode de fonctionnement, conformément à la Résolution 11.4. ( <a href="#">Rés. 11.4</a> , paragr. 12)	Comité de session : produire une version révisée du règlement intérieur. Secrétariat : élaborer des options pour les points clés devant être examinés par les présidents du Comité permanent et du Conseil scientifique avant l'examen par le groupe de travail. Groupe de travail : élaborer un projet de règlement intérieur consolidé d'ici la fin de juin. Comité de session et Conseil scientifique : répondre à la consultation d'ici la fin de juillet.	Règlement intérieur révisé	<b>Secrétariat /</b> Groupe de travail	Essentielle	Non		
Conseil scientifique : soumettre à la COP12 un rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 11.4. ( <a href="#">Rés. 11.4</a> , paragr. 12)	Comité de session : produire un rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la Résolution 11.4 relatives à l'établissement et à l'opérationnalisation du Comité de session, à soumettre à la COP12.	Rapport	<b>Président du ScC /</b> Secrétariat	Essentielle	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique et Secrétariat : actualiser la Résolution 1.5 en élaborant un nouveau modèle et de nouvelles lignes directrices pour la rédaction des propositions d'inscription suivant l'annexe à cette résolution, pour adoption par le Comité permanent dans un délai permettant leur utilisation pour la soumission de propositions à la 12 <sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties. (Rés. 11.33, paragr. 5)	Modèle révisé par le Conseil scientifique, examiné à la suite de la ScS-SC1. Modèle et lignes directrices révisés pour les propositions d'amendements des annexes de la CMS soumis à la StC45 pour examen et approbation.	Modèle révisé	<b>Secrétariat</b> / Groupe de travail	Essentielle	Non		
	Comité de session : élaborer quelques exemples de propositions d'amendement, en utilisant le modèle révisé devant être adopté par la StC45, en vue d'aider les Parties à élaborer des propositions d'amendement solides.	Exemples de propositions		Haute	Non		
Conseil scientifique : préciser le sens de l'expression « <i>une fraction importante</i> » dans le paragraphe 1a) de l'Article premier du texte de la Convention, et faire rapport à la COP. (Rés. 11.33, paragr. 6)	Nécessité d'examiner la faisabilité de proposer une définition. Il pourrait être nécessaire d'intégrer dans le modèle d'inscription une partie demandant pourquoi il s'agit d'une « <i>fraction importante</i> ». Eventuelle liste récapitulative des questions à examiner.	Contribution du Conseil scientifique pour expliquer la complexité du sujet. Amendement du modèle pour les propositions d'inscription.	<b>Président du ScC</b> / Groupe de travail Approche initiale du Conseil scientifique, pouvant ensuite devenir une demande d'aide à la communauté scientifique.	Essentielle	Non		

Domaine de travail thématique : **Questions stratégiques (Groupe de travail 2)**

Responsable(s) du Groupe de travail 2 et participants : Fernando Spina / Malta Qwathkana, Zeb Hogan, Vincent Hilomen, James Williams, Olivier Biber, Sergey Dereliev, Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Marco Barbieri

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Préparation d'un rapport sur l'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CMS (Rés. 11.1, Annexe V, Activité 30)	Président du Conseil scientifique : participer à l'atelier de faisabilité. Conseil scientifique : examiner et approuver un concept chiffré pour le rapport préparé par le Secrétariat. Conseil scientifique : selon les résultats de la recherche de financements, surveiller la production du rapport, y compris l'examen et l'approbation à temps pour sa soumission à la COP12. Donner des orientations sur les questions à traiter par l'atelier.	Concept initialement suivi d'un plan de rapport.	<b>Secrétariat</b> Président : / contribution des groupes de spécialistes CSE de l'UICN / WCMC (Species+)	Haute	Oui		
Développement d'un atlas sur la migration des animaux. Commencer par l'atlas des oiseaux migrateurs de la région Afrique-Eurasie en prenant en compte ce qui existe déjà. (Rés. 11.1, Annexe V, Activité 32)	Conseil scientifique : examiner la proposition basée sur la présentation de Franz Bairlein à la ScC-SC1. Conseil scientifique : superviser la préparation de l'Atlas lorsque le travail commencera, sous réserve des résultats de la recherche de financements.	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la préparation de l'atlas à soumettre à la COP12	<b>Franz Bairlein</b> / Président du Conseil scientifique. Contribution d'EURING sur les oiseaux. Plateforme de World Fish Migration pour les poissons. Besoin d'identifier d'autres contributions pour les autres taxons.	Haute - besoin d'éviter toute concurrence de recherche de financements avec le travail d'évaluation ci-dessus.	Oui		
Groupe de travail sur le Plan stratégique de la CMS : consulter le Conseil scientifique, le cas échéant, y compris sur les bases scientifiques qui sous-tendent les indicateurs pertinents. (Rés. 11.2, Annexe 2, paragr. 8)	Contributions individuelles aux projets de fiches des indicateurs et au Guide d'accompagnement. Examen au Comité de session au milieu de 2017.	Commentaire fourni au consultant avant les délais fixés par le SPWG.	Tous les membres du Conseil : contribuer au SPWG	Essentielle	Non		

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces aquatiques (Groupe de travail 3)**

Responsable(s) du Groupe de travail 3 et participants : Giuseppe Notarbartolo di Sciarra / Barry Baker, Zeb Hogan, Graeme Taylor, Malta Qwathkana, Saras Sharma, Vincent Hilomen, Simone Panigada (ACCOBAMS), Heidrun Frisch (ASCOBANS), Mark Simmonds (H.S.I.), Alison Wood (WDC), Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Melanie Virtue

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : nommer pour chaque espèce et/ou chaque groupe taxonomique inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de fournir un rapport écrit concis, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce ou le groupe taxonomique en question. Confirmer à chaque réunion du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou convenir de nominations alternatives si nécessaire. (Rés. 10.23, paragr. 6)	Confirmer la disponibilité des points focaux déjà identifiés et identifier des points focaux pour les espèces restantes.	Points focaux identifiés	<b>Secrétariat</b>	Moyenne	Non		
Conseil scientifique : identifier des espèces candidates à la désignation pour des actions concertées ou en coopération et les activités à mener en réponse à cette désignation, en tenant dûment compte des recommandations résumées à l'annexe 3 de la Résolution 11.13. (Rés. 11.13, paragr. 5)	Membres du Conseil scientifique : encourager et aider à l'élaboration de propositions d'actions concertées suivant les orientations fournies à l'annexe 3 de la Résolution 11.13, pour les espèces déjà désignées ou pour les espèces candidates à la désignation.	Propositions de désignation d'espèces pour les actions concertées	<b>Membres individuels</b>	Haute	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	<b>Responsables</b> / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, seront automatiquement transférées sur une nouvelle liste unifiée des actions concertées. La liste sera soumise pour examen au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, afin de déterminer si chacune de ces espèces doit y figurer ou en être retirée. (Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 3)</p> <p>Les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des décisions antérieures de la COP se poursuivront. Ils feront cependant l'objet d'un examen par le Conseil scientifique et la COP. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être renommée en conséquence). (Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 4)</p>	<p>Secrétariat : produire une liste d'actions concertées unifiées pour examen par la ScC-SC2.</p> <p>Secrétariat : rassembler des informations sur la mise en œuvre d'actions concertées et en coopération à partir des rapports nationaux pour aider à l'examen par la ScC-SC2.</p>	<p>Recommandation à la COP sur les espèces désignées pour les actions en coopération devant être maintenues dans le mécanisme des actions concertées unifiées.</p>	<p><b>Secrétariat</b></p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	<b>Responsables</b> / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : chercher à renforcer la coopération et la collaboration avec la CITES et la CBI afin de protéger les espèces de petits cétacés qui risquent d'être capturés vivants dans leur milieu naturel. (Rés. 11.22 paragr. 3)	Développer la coopération, par exemple à travers la présence de membres du Conseil scientifique ou d'observateurs dans les forums CITES ou CBI pertinents, afin d'établir des liens. Assistance des observateurs mutuels CBI-ASCOBANS	Options de coopération identifiées	<b>Mark Simmonds</b> / (PF Sec : Frisch)	Haute	Non		
Résolution sur les captures de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales (Rés. 11.22)	Effectuer une analyse plus poussée des réponses aux enquêtes, y compris des éventuelles incohérences juridiques, et examiner la situation dans les pays non Parties.	Lacunes et incohérences identifiées	<b>Alison Wood</b> / (PF Sec : Frisch)	Haute	Non		
Action visant à atténuer l'impact sur les espèces couvertes par la CMS pouvant être l'objet d'une utilisation en tant que viande d'espèces sauvages aquatiques. (Rés. 10.15)	Développer la coopération avec la CPW et la CBI, p. ex. par l'intermédiaire des membres du ScC ou d'observateurs présents dans ces forums, assistés par des observateurs CBI-ASCOBANS. Élaborer plus avant le document d'information. Élaborer un projet de résolution pour la COP1.	Version améliorée du document d'information ; Projet de résolution	<b>Sigrid Lueber</b> / (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Non		
Élaboration de lignes directrices de la Famille CMS pour l'étude de l'impact environnemental des industries offshore génératrices de bruit (Rés. 9.19 paragr. 3)	Participer au processus de consultation sur les projets de lignes directrices devant être conclu avant le 5 juillet 2016. Élaborer un projet de résolution pour la COP12.	Lignes directrices conv enues Projet de résolution	<b>Notarbartolo di Sciara</b> / (PF Sec : Frisch)	Haute	Aucun financement supplémentaire n'est requis.		
Conseil scientifique : identifier les espèces candidates à une inscription aux Annexes de la CMS ou à un retrait de ces Annexes, et aider à la rédaction de propositions d'amendement, le cas échéant. (Art. VIII, paragr. 5.c, de la Convention)	Consulter les groupes de travail taxonomiques du Conseil scientifique et les organes consultatifs de la Famille CMS à propos des espèces dont l'inscription est à examiner. Participer à l'élaboration des propositions d'inscription. Examiner : le requin baleine, le dorado, le huchon, l'anguille du Japon.	Projets de propositions d'inscription	<b>Conseillers nommés par la COP pour les groupes de travail sur les mammifères aquatiques, les tortues et les poissons</b> / (PF Sec : Virtue)	Haute	Non		



Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	<b>Responsables</b> / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : évaluer l'impact potentiel des activités de nage avec des dauphins sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et conseiller la COP de la CMS en conséquence. (Art. VIII, paragr. 5.e, de la Convention)	Fournir un document d'information à la ScC-SC2. Élaborer un projet de résolution et de lignes directrices.	Document d'information. Projet de lignes directrices. Projet de résolution.	<b>Notarbartolo di Sciara</b> / (PF Sec : Frisch)	Haute	Non		

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces terrestres (Groupe de travail 4)**

Responsable(s) du Groupe de travail 4 et participants : Lkhagvasuren Badamjav / Rodrigo Medellin, Samuel Kasiki, Jean-Christophe Vié, Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Bert Lenten

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : nommer pour chaque espèce et/ou chaque groupe taxonomique inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de fournir un rapport écrit concis, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce ou le groupe taxonomique en question. Confirmer à chaque réunion du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou convenir de nominations alternatives si nécessaire. <a href="#">(Rés. 10.23</a> , paragr. 6)	Confirmer la disponibilité des points focaux déjà identifiés.  Wild Yak -Lkhagva : suggérer un expert	Points focaux identifiés	<b>Secrétariat</b>	Moyenne	Non		
Conseil scientifique : identifier des espèces candidates à la désignation pour des actions concertées ou en coopération et les activités à mener en réponse à cette désignation, en tenant dûment compte des recommandations résumées à l'annexe 3 de la Résolution 11.13. <a href="#">(Rés. 11.13</a> , paragr. 5)	Membres du Conseil scientifique : encourager et aider à l'élaboration de propositions d'actions concertées suivant les orientations fournies à l'annexe 3 de la Résolution 11.13, pour les espèces déjà désignées ou pour les espèces candidates à la désignation.	Propositions de désignation d'espèces pour les actions concertées	<b>Membres individuels</b>	Haute	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, seront automatiquement transférées sur une nouvelle liste unifiée des actions concertées. La liste sera soumise pour examen au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, afin de déterminer si chacune de ces espèces doit y figurer ou en être retirée. (Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 3)</p> <p>Les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des décisions antérieures de la COP se poursuivront. Ils feront cependant l'objet d'un examen par le Conseil scientifique et la COP. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être renommée en conséquence). (Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 4)</p>	<p>Voir le point ci-dessus</p>	<p>Recommandation à la COP sur les espèces désignées pour des actions en coopération à maintenir dans le mécanisme des actions concertées unifiées</p>	<p><b>Secrétariat</b></p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>		
<p>Conseil scientifique et Secrétariat : poursuivre et renforcer les efforts de collaboration avec d'autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI dans ces forums. (Rés. 11.24, paragr. 7)</p>	<p>Des rapports similaires devraient porter sur les progrès accomplis dans le cadre de la CAMI, et sur ceux relatifs aux antilopes sahélo-sahariennes, aux chauves-souris ainsi qu'à d'autres groupes d'espèces. Des efforts devraient être faits pour promouvoir les initiatives portant sur les espèces susmentionnées dans les forums internationaux pertinents.</p>	<p>Rapports à la prochaine réunion sur les progrès accomplis et sur la promotion des initiatives dans les forums internationaux.</p>	<p>Conseillers scientifiques</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : identifier les espèces candidates à une inscription aux Annexes de la CMS ou à un retrait de ces Annexes et aider à la rédaction de propositions d'amendement, le cas échéant. (Art. VIII, paragr. 5.c, de la Convention)	Vérifier l'intérêt des Parties à soumettre des propositions d'inscription pour des espèces telles que la gazelle de l'Inde et le lion, et les aider à élaborer les propositions, le cas échéant. Examiner le cas des espèces qui ne migrent plus (p. ex. l'oryx, le cheval de Przewalski), l'inscription du lion à la prochaine COP (un examen pourrait être publié à la prochaine réunion des États de l'aire de répartition (organisée par la CITES et la CMS).	Propositions d'inscription soumises à la COP12 pour examen	Conseillers scientifiques	Haute	Non		
Établissement d'une initiative scientifique pour l'Asie centrale ( <a href="#">Rés. 11.24</a> CAMI)	Prendre contact avec des scientifiques en Asie centrale avec l'aide du Secrétariat pour coordonner les efforts de recherche, recueillir des données, utiliser une méthode uniforme et favoriser la coopération.  Première tâche : compiler les données de répartition/migration des espèces CAMI.  Intégrer les espèces migratrices et les menaces auxquelles elles font face dans les programmes universitaires.	Commencer l'activité lors de la prochaine réunion, contacter des scientifiques.	Lkhagva/ Secrétariat de la CMS (CAMI)	Haute	Non, à une étape ultérieure pour organiser des réunions		
Problèmes des clôtures dans les régions arides	Traiter cette question pour les zones arides d'Afrique et d'Asie centrale sous le thème des réseaux écologiques.	Traiter cette question à la prochaine réunion.	Conseillers scientifiques	Haute	Oui ?		
Carnivores d'Afrique	Développer une initiative régionale pour la conservation des carnivores d'Afrique, envisager d'inscrire le lycaon, le lion, le guépard et la panthère.	Faire rapport à la prochaine réunion	Conseillers scientifiques / Secrétariat	Haute	Oui, réunion pour discuter et mettre en place l'initiative		

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces aviaires (Groupe de travail 5)**

Responsable(s) du Groupe de travail 5 et participants : Rob Clay, Stephen Garnett / Barry Baker, Graeme Taylor, Samuel Kasiki, Roman Baigún, Sergey Dereliev (AEWA), Alex Ngari (BirdLife International), Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Borja Heredia

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : nommer pour chaque espèce et/ou chaque groupe taxonomique inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de fournir un rapport écrit concis, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce ou le groupe taxonomique en question. Confirmer à chaque réunion du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou convenir de nominations alternatives si nécessaire. (Rés. 10.23, paragr. 6)	Confirmer la disponibilité des points focaux déjà identifiés et identifier des points focaux pour les espèces restantes.	Rapports pour chaque espèce. Identification des actions requises.	<b>Secrétariat</b>	Moyenne	Non		
Conseil scientifique : identifier des espèces candidates à la désignation pour des actions concertées ou en coopération et les activités à mener en réponse à cette désignation, en tenant dûment compte des recommandations résumées à l'annexe 3 de la Résolution 11.13. (Rés. 11.13, paragr. 5)	Membres du Conseil scientifique : encourager et aider à l'élaboration de propositions d'actions concertées suivant les orientations fournies à l'annexe 3 de la Résolution 11.13, pour les espèces déjà désignées ou pour les espèces candidates à la désignation.	Propositions de désignation d'espèces pour les actions concertées	<b>Membres individuels</b>	Haute	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, seront automatiquement transférées sur une nouvelle liste unifiée des actions concertées. La liste sera soumise pour examen au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, afin de déterminer si chacune de ces espèces doit y figurer ou en être retirée.</p> <p><a href="#">(Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 3)</a></p> <p>Les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des décisions antérieures de la COP se poursuivront. Ils feront cependant l'objet d'un examen par le Conseil scientifique et la COP. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être renommée en conséquence).</p> <p><a href="#">(Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 4)</a></p>	<p>Secrétariat : produire une liste d'actions concertées unifiées pour examen par la ScC-SC2.</p> <p>Secrétariat : rassembler des informations sur la mise en œuvre d'actions concertées et en coopération à partir de rapports nationaux pour aider l'examen par la ScC-SC2.</p>	<p>Recommandation à la COP sur les espèces désignées pour les actions en coopération à maintenir dans le mécanisme des actions concertées unifiées.</p>	<p><b>Secrétariat</b></p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>		
<p>Poursuite des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les voies de migration afin de : (a) assurer le suivi de la mise en œuvre du programme de travail et du Cadre pour les voies de migration des Amériques ; (b) examiner les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et les processus internationaux ; (c) fournir des orientations et des contributions sur la conservation et la gestion des voies de migration à l'échelle mondiale et de chaque voie de migration durant la période intersession jusqu'à la COP12 ; et (d) examiner et actualiser le programme de travail, comme base pour la définition continue des priorités dans les activités de la CMS relatives aux voies de migration.</p> <p><a href="#">(Rés. 11.14, paragr. 7)</a></p>	<p>Le programme de travail sur les voies de migration sera analysé pour vérifier les mandats spécifiques du Conseil scientifique.</p>	<p>Une liste spécifique d'actions sera identifiée.</p>	<p>Groupe de travail sur les espèces aviaires</p>	<p>Essentielle</p>	<p>Non</p>		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Groupe de travail sur les voies de migration : soutenir la création d'un groupe de travail, en collaboration avec la WHMSI, coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour mettre en œuvre le programme de travail mondial et le Cadre pour les voies de migration des Amériques, y compris des dispositions pour une action de conservation concertée pour les espèces prioritaires, et faire rapport à la COP12 ainsi qu'à la WHMSI. (Rés. 11.14, paragr. 3)	Fournir un appui technique et examiner le projet de plan d'action.	Plan d'action approuvé	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non		
Élaboration et adoption d'un plan d'action par espèce pour le Fuligule de Baer en Asie. (Rés. 11.14, Annexe 1)	Fournir un appui technique et examiner le projet de plan d'action.	Plan d'action approuvé	WWT/ EAAFP	Essentielle	Non		
Élaboration et adoption d'un plan d'action multi-espèces pour tous les vautours d'Afrique-Eurasie (sauf le Palmiste africain ( <i>Gypohierax angolensis</i> )) par le biais du Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs (MdE Rapaces). (Rés. 11.14, Annexe 1)	Conseil scientifique : Examiner et fournir des orientations à mesure qu'il se développe. Donner un avis et une approbation avant la COP. Évaluer toutes les propositions d'inscription résultant du projet de plan d'action.  Évaluer le plan d'action et les documents soumis par les Parties respectives avant la COP.	Plan d'action approuvé	MdE Rapaces / Groupe CSE/UICN de spécialistes des vautours ; BirdLife International	Essentielle	Non		
Poursuite du Groupe de travail sur la réduction du risque d'empoisonnement jusqu'à la COP12, sous le mandat annexé à la Résolution 11.15, renouvellement de ses membres pour intégrer l'expertise de régions géographiques actuellement absentes ainsi que des représentants des secteurs d'activité concernés et des gouvernements, pour traiter de l'impact d'autres sources d'empoisonnement, combler les lacunes géographiques et suivre la mise en œuvre des Lignes directrices. (Rés.11.15, paragr. 15)	Fournir des recommandations comme demandé concernant le renouvellement des membres du Groupe de travail.  Examiner les résultats du Groupe de travail avant la COP.	Recommandations pour la prochaine COP.	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique et Groupe de travail, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs : promouvoir les travaux visant à combler les principales lacunes dans les connaissances et à orienter les futures recherches, notamment à travers l'analyse des bases de données à long terme et à grande échelle, l'Atlas européen des migrations d'oiseaux, l'utilisation de technologies de suivi nouvelles et émergentes, les études de terrain sur les oiseaux migrateurs en Afrique subsaharienne, l'utilisation de données démographiques et d'études dans les zones de reproduction en Eurasie et l'utilisation de données d'observation par télédétection des changements de la couverture terrestre en Afrique subsaharienne. (Rés. 11.17, paragr. 6)	Fournir des conseils comme demandé et examiner les résultats du Groupe de travail.	Recommandations pour la prochaine COP.	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non		
Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d'étude sur les oiseaux terrestres migrateurs et les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, avec l'appui du Secrétariat de la CMS : élaborer, en tant que question émergente, des plans d'action pour une première série d'espèces, incluant le Bruant auréole <i>Emberiza aureola</i> , la Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i> et le Rollier d'Europe <i>Coracias garrulous</i> . (Rés. 11.17, paragr. 11)	Examiner les plans d'action. Fournir des orientations et des conseils, à la demande.	Recommandations pour la prochaine COP.	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non		
Groupe de travail sur le Faucon sacré : faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son mandat à la réunion intersession du Conseil scientifique. (Rés. 11.18, paragr. 6)	Prendre note du rapport et donner des conseils, le cas échéant.	Approbation du rapport.	Groupe de travail du Comité de session sur les espèces aviaires	Essentielle	Non		



Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Conseil scientifique: considérer les implications d'une future adoption du <i>Handbook of the Birds of the World/BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World, Volume 2: Passerines</i>, comme référence standard pour la taxonomie et la nomenclature des passereaux. (Rés. 11.19, paragr. 3)</p>	<p>Fournir un examen et consulter les partenaires.</p>	<p>Document d'examen technique et recommandation à la COP</p>	<p><b>Robert Clay</b> et <b>Stephen Garnett</b>.</p>	<p>Essentielle</p>	<p>Non</p>		
<p>Conseil scientifique : identifier les espèces candidates à une inscription aux Annexes de la CMS ou à un retrait de ces Annexes et aider à la rédaction de propositions d'amendement, le cas échéant. (Art. VIII, paragr. 5.c, de la Convention)</p>	<p>Fournir une évaluation conforme à l'examen taxonomique. Examiner de manière continue les propositions soumises par les Parties.</p>	<p>Recommandations concernant les espèces à ajouter en fonction des propositions reçues. Recommandation sur les espèces que les Parties pourraient examiner.</p>	<p>Groupe de travail sur les espèces aviaires</p>	<p>Essentielle</p>	<p>Non</p>		

Domaine de travail thématique : **Questions transversales sur la conservation des espèces (Groupe 6)**

Responsable(s) du Groupe de travail 6 et participants : Barry Baker, Giuseppe Notarbartolo di Sciara, Zeb Hogan, Colin Galbraith, Fernando Spina / Rodrigo Medellín, Graeme Taylor, Malta Qwathkana, Saras Sharma, Vincent Hilomen, Simone Panigada (ACCOBAMS), Heidrun Frisch (ASCOBANS), Mark Simmonds (H.S.I.), Alison Wood (WDC), Kelly Malsch (WCMC), Alex Ngari (BirdLife International)

Point focal du Secrétariat : Melanie Virtue, Heidrun Frisch, Borja Heredia, Marco Barbieri

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : créer un groupe de travail intersession constitué d'experts et chargé d'étudier les conséquences de la culture et de la complexité sociale des espèces pour la conservation, en mettant l'accent sur les cétacés, mais sans se limiter à ceux-ci. ( <a href="#">Rés.11.23</a> , paragr. 6)	Convoquer un deuxième atelier. Élaborer un projet de résolution pour la COP12 ?	Projet de résolution	<b>Notarbartolo di Sciara</b> (PF Sec FP: Virtue & Frisch)  Groupe d'experts sur la culture	Haute	50 000 EUR		
Encourager les Parties et les autres parties prenantes à recueillir et à publier des données pertinentes pour faire progresser la gestion de la conservation de ces populations et des groupes sociaux distincts. ( <a href="#">Rés.11.23</a> , paragr. 5)	Développer et compiler des documents	Achèvement des documents  Projet de résolution	<b>Notarbartolo di Sciara / Baker</b> (PF Sec : Virtue & Frisch)  Groupe d'experts sur la culture	Haute	Aucun		
Inviter les conseillers scientifiques de la CMS compétents pour des taxons autres que les cétacés à examiner les résultats de l'atelier et à s'engager dans ce Groupe d'experts. ( <a href="#">Rés.11.23</a> , paragr. 7)	Conseillers du Conseil scientifique : contribuer aux travaux du Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne les autres taxons.	Commentaires relatifs à d'autres taxons examinés et intégrés dans les documents pertinents et le projet de résolution	<b>Notarbartolo di Sciara / Baker</b> (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Aucun		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique : aider les Parties, le cas échéant, à promouvoir les réseaux écologiques et la connectivité, au moyen, par exemple, de la création d'autres réseaux de sites au sein de la Famille CMS ou dans d'autres instances et processus, en utilisant des critères scientifiquement robustes pour identifier les sites importants pour les espèces migratrices et en favorisant leur conservation et leur gestion coordonnées à l'échelle mondiale. (Rés.11.25, paragr. 7)	2 <sup>ème</sup> atelier technique sur la connectivité, en s'appuyant sur les espèces migratrices, organisé sous les auspices du Conseil scientifique (février/mars 2017)	Projet de résolution pour la COP12	<b>Fernando Spina /</b> (PF Sec FP: Barbieri)	Haute	10 000 EUR (autres financements susceptibles d'être fournis localement)		
Conseil scientifique : évaluer l'importance du concept d'aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) pour la CMS et conseiller la COP de la CMS en conséquence. (Rés.11.25)	Réviser les processus, critères et outils, et faire des recommandations à la COP12.	Recommandation à la COP12	<b>Notarbartolo di Sciarra</b> (PF Sec. : Virtue & Frisch)	Haute	Aucun		
Conseil scientifique et Groupe de travail sur le changement climatique : encourager les activités visant à combler les lacunes dans les connaissances et donner des orientations pour la recherche future, en particulier à travers l'analyse des ensembles de données existants sur le long terme et à grande échelle. (Rés. 11.26, paragr. 3)	Évaluer les besoins relatifs à la survie des espèces migratrices touchées par le changement climatique. Identifier les lacunes dans les connaissances. Élaborer une liste d'exemples d'actions réussies menées pour améliorer la résilience des espèces touchées par le changement climatique.	Rapport à la COP12 Projet de résolution sur l'adaptation des espèces migratrices permettant de renforcer leur résilience face au changement climatique	<b>Colin Galbraith</b> (PF Sec FP: Barbieri)  Groupe de travail sur le changement climatique	Haute	Aucun (pour le moment)		
Parties et Conseil scientifique : faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, y compris sur le suivi et l'efficacité des mesures prises, à la COP12 en 2017. (Rés. 11.26, paragr. 11 ; Rés.11.1, Annexe V, Activité 33)	Convoquer une réunion du Groupe de travail sur le changement climatique.	Rapport à la COP12. Projet de résolution sur l'adaptation des espèces migratrices permettant de renforcer leur résilience face au changement climatique.	<b>Colin Galbraith</b> (PF Sec FP: Barbieri) Groupe de travail sur le changement climatique	Haute	30 000 USD		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique et Groupe de travail sur le changement climatique : encourager les activités visant à combler les lacunes dans les connaissances et donner des orientations pour la recherche future, en particulier à travers l'analyse des ensembles de données existants sur le long terme et à grande échelle. (Rés. 11.26, paragr. 3)	Démarrer le processus pour réviser et mettre à jour l'examen de la vulnérabilité des espèces migratrices face au changement climatique. Groupes de travail taxonomiques : vérifier si des mises à jour sont nécessaires.	Examen mis à jour	<b>Colin Galbraith</b> (PF Sec FP: Barbieri) Groupe de travail sur le changement climatique		Aucun (pour le moment)		
Conseil scientifique : sous réserve de la disponibilité des ressources, examiner les pratiques exemplaires existantes et les preuves scientifiques qui sous-tendent les sujets de préoccupation, et, en se basant sur cet examen, élaborer, le cas échéant, des lignes directrices sur l'observation de la faune sauvage en bateau pour différents groupes taxonomiques, différenciés, si nécessaire, par zones géographiques. (Rés.11.29, paragr. 9)	Élaborer des lignes directrices pour le premier groupe taxonomique (cétacés) et élaborer simultanément un modèle pour les modules supplémentaires (à venir).	Lignes directrices pour les cétacés élaborées et adoptées par la COP12.  Lignes directrices élaborées pour les requins et raies, les oiseaux marins et les tortues.	<b>Notarbartolo di Sciara</b> (PF Sec : Frisch)  <b>Barry Baker</b> (PF Sec : Frisch)		Fourni par Monaco  Oui 10 000 USD		
Conseil scientifique avec l'appui du Secrétariat : poursuivre les travaux de la Convention sur la question des débris marins et étudier la faisabilité d'une coopération étroite avec d'autres accords relatifs à la biodiversité, par l'intermédiaire d'un groupe de travail multilatéral. (Rés. 11.30, paragr. 11)	Développer la coopération avec la CDB et la CBI, ainsi qu'avec l'ACCOBAMS et l'ASCOBANS.	??	<b>À identifier</b> (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Aucun	Secrétariat : assurer la liaison avec d'autres AME.	
Groupes de travail créés dans le cadre du Conseil scientifique : intégrer la question des débris marins, le cas échéant, en s'appuyant sur les travaux déjà entrepris par la Convention. (Rés. 11.30, paragr. 11)	Rappeler cette exigence aux présidents des groupes de travail.	??	<b>À identifier</b> (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Aucun		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Conseil scientifique, avec le soutien du Secrétariat : veiller à ce qu'un degré de priorité élevé soit accordé aux recherches sur les effets des microplastiques sur les espèces qui les ingèrent, et soutenir la recherche sur le rôle de la couleur, de la forme ou du type de plastique sur la probabilité de nuire aux espèces, afin d'être en mesure d'orienter les stratégies de gestion à l'avenir. <a href="#">(Rés. 11.30)</a>	Produire un examen sur la menace que représentent les microplastiques pour les espèces migratrices.	Document pour la ScC-SC2	<b>Simmonds</b> (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Aucun		
Conseil scientifique : évaluer les progrès accomplis pour prendre en compte la question des prises accidentelles d'espèces migratrices et conseiller la COP de la CMS en conséquence. <a href="#">(Rés.10.14</a> , Rés.9.18, Rés.8.14 ; 7.2, 6.2)	Examiner les résolutions portant sur les prises accidentelles et élaborer pour la COP12 un projet de résolution révisée qui réaffirme les actions nécessaires à la conservation des espèces migratrices.	Projet de résolution	<b>Barry Baker</b> (PF Sec FP: Virtue & Frisch)  Groupe de travail sur les prises accidentelles	Haute	Non		
Programme de travail 2014-2017 pour le Conseiller et le Groupe de travail sur les prises accidentelles	Maintenir sur l'espace de travail un groupe informel restreint de parties intéressées et d'experts techniques afin d'aider le Conseiller scientifique sur les prises accidentelles.	Examiner les problèmes liés aux prises accidentelles au besoin	<b>Barry Baker</b> (PF Sec FP: Virtue & Frisch)	En cours	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
Comme ci-dessus	Travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes internationaux compétents, tels que la FAO et les ORGP concernées, pour s'assurer que les approches de gestion des prises accidentelles sont appliquées dans les pêcheries en activité.	Participation aux réunions des ORGP. Coordination des activités avec les accords connexes.	<b>Barry Baker</b> (PF Sec FP: Virtue & Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles, groupes de travail taxonomiques pertinents ACAP, ACCOBAMS, ASCOBANS, Phoques de la mer des Wadden, Tortues marines Afrique, Tortues marines IOSEA, Cétacés des îles du Pacifique, Requins, Groupe de la CBI sur les prises accidentelles		30 000 USD par an		
Comme ci-dessus	Examiner et utiliser de manière continue les informations disponibles sur la répartition en mer des espèces migratrices afin d'évaluer le chevauchement avec les pêcheries et donc le risque de capture accidentelle dans les zones de pêche.	Avis au Conseil scientifique sur les questions émergentes, le cas échéant	<b>Barry Baker</b> (PF Sec FP: Virtue & Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles	En cours	Aucun		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique entre les réunions (ScC-SC1 – ScC-SC2)	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès jusqu'à la ScC-SC2	Autres actions jusqu'à la COP12 et/ou la ScC-SC3
<p>Encourager les Parties à mettre en œuvre une approche et des procédures de pratiques exemplaires décrites dans les Plans d'action internationaux de la FAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAI-Oiseaux marins &amp; Directives techniques en matière de pratiques exemplaires ;</li> <li>- PAI-Requins</li> <li>- Directives de la FAO visant réduire la mortalité des tortues marines dans les pêcheries ; et</li> <li>- Directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer.</li> </ul> <p>(Rés.10.14, paragr. 3)</p> <p>Programme de travail 2014-2017 pour le Conseiller et le Groupe de travail sur les prises accidentelles.</p>	<p>Examiner l'efficacité du PAI-Oiseaux marins et de sa mise en œuvre.</p> <p>Aider les Parties dans la préparation, l'adoption et la mise en œuvre des PAN-Oiseaux marins et des PAN-Requins de la FAO, comme demandé.</p>	<p>Rapport à la ScC-SC2. Contribution potentielle à la Résolution révisée pour la COP12.</p> <p>Avis au Conseil scientifique sur les questions émergentes, le cas échéant.</p>	<p><b>Barry Baker</b> Collègues de l'ACAP</p> <p><b>Barry Baker</b> (PF Sec FP: Virtue &amp; Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>		
<p>Encourager les Parties à mener des recherches pour identifier et améliorer les mesures d'atténuation, y compris sur l'utilisation d'autres engins de pêche et de méthodes alternatives, pour éviter ou réduire les prises accidentelles dans la mesure du possible et pour promouvoir ensuite leur utilisation et leur mise en œuvre.</p> <p>(Rés.10.14, paragr. 5)</p> <p>Conseil scientifique : identifier et fournir des conseils sur les pratiques exemplaires en matière de techniques d'atténuation.</p> <p>(Rés.10.14, paragr. 9)</p> <p>Programme de travail 2014-2017 pour le Conseiller et le Groupe de travail sur les prises accidentelles.</p>	<p>Examiner les informations portant sur les mesures d'atténuation des méthodes de pêche connues pour avoir un impact sur les espèces migratrices.</p>	<p>Avis au Conseil scientifique sur les questions émergentes, le cas échéant</p>	<p><b>Barry Baker</b> (PF Sec FP: Virtue &amp; Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles</p>				